Image not found or type unknown

congé enfant malade, attestation ou certifiact à fornir

Par **fredenzojade**, le **01/01/2013** à **12:17**

Bonjour et bonne année 2013,

Je suis salarié dans le secteur privé , j'ai pris un congé enfant malade avec certificat médical à l' appuis, lors de la demande mon employeur a demandé à ce que ce soit ma compagne qui travail dans un autre établissement qui prenne ce congé, mais je lui est dis que celle-ci en avait plus, donc ma direction veut une attestation de son employeur précisant le solde de ses congés enfant malade. A t'il le droit de faire un t'elle demande? merci

Par **P.M.**, le **01/01/2013** à **18:02**

Bonjour,
L'employeur n'a pas à faire une telle demande et à sortir de son rôle car a priori, de toute façon le congé pour enfant malade peut être pris simultanément par les deux parents à partir du moment où le Code du Travail ne l'exclut pas et même si l'autre parent ne travaillait pas... Mais il faudrait savoir si ce congé est rémunéré par une disposition de la Convention Collective applicable car dans ce cas, il peut être prévu une telle attestation...

Par **fredenzojade**, le **01/01/2013** à **18:44**

Merci pour l'info

Par **fredenzojade**, le **01/01/2013** à **18:47**

Dans ma convention.il est noté nul part que l' employeur pouvait demander ce genre d'attestation. Mes conges enfants malade sont rémunéré

Par **fredenzojade**, le **01/01/2013** à **18:48**

Merci pour l'info

Par **P.M.**, le **01/01/2013** à **18:49**

Sans mettre votre parole en doute, il faudrait que vous en indiquiez l'intitulé exact à défaut de son numéro mais s'il n'y a aucune disposition dans ce sens, l'employeur ne devrait pas pouvoir aller au-delà...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés